Strasbourg.eu
eurométropole

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Instrument
Voix
Danse

Le principe

Dans les classes à horaires aménagés, l'horaire scolaire global inclut l'enseignement artistique. Quelques activités et projets ont lieu hors temps scolaire.

Les établissements partenaires

Cinq écoles primaires et deux collèges proposent des classes à horaires aménagés :

- École Saint Jean (instrument + danse) / 13 rue des Bonnes Gens (Centre ville)
- École du Neufeld (instrument + danse) / 1, rue du Sundgau (Neudorf)
- École Gustave Doré (instrument + danse) / 175, route de Mittelhausbergen (Cronenbourg)
- École de la Canardière (voix) / 59 rue de la Canardière (Meinau)
- École Louvois (instrument + danse) / 18 quai des Alpes (Esplanade)
- Collège Pasteur (instrument + danse) / Allée Colette Besson (Gare)
- Collège Lezay Marnésia (voix) / 16 rue du Poitou (Meinau)

Accès en CE1

En CE1, l'accès se fait sur tests d'aptitude, pour lesquels aucune connaissance technique préalable n'est exigée. L'avis des enseignants du CP et des directeurs d'écoles constitue également un élément essentiel de la décision d'admission.

- Entrée en CE1 HA instrument : 11 avril et 13 avril 2024 au Conservatoire.
- Entrée en CE1 HA voix : 9 avril 2024 à l'école de la Canardière.
- Entrée en CE1 HA danse : 9 avril 2024 au Conservatoire.

Accès en CE2 et plus

À partir du CE2, l'accès se fait sur concours d'entrée, durant lesquels il est tenu compte du niveau instrumental, vocal ou chorégraphique de l'enfant.

- Entrée à partir du CE2 HA instrument : 10 avril 2024 au Conservatoire.
- Entrée à partir du CE2 HA voix : 8 avril 2024 au Conservatoire.
- Entrée à partir du CE2 HA danse : 13 avril 2024 au Conservatoire.

Inscription

L'inscription aux tests et concours est à effectuer avant samedi 24 février 2024 minuit.

J'inscris mon enfant en HA instrument

J'inscris mon enfant en HA danse

J'inscris mon enfant en HA voix

si les boutons ne fonctionnent pas, retrouvez les formulaires sur le site internet du Conservatoire.

Admission

Les parents seront informés de l'admission ou non de leur enfant en cursus à horaires aménagés après avis de la commission, fin mai 2024.

Après admission, il est prévu une participation financière des familles sous forme de droits d'inscription annuels au Conservatoire.

À tout moment de sa scolarité, un élève déjà scolarisé au Conservatoire peut demander à entrer en cursus à horaires aménagés (demande interne sur dossier).

JOURNÉE DE DÉCOUVERTE ET D'INFORMATION

SAMEDI 27 JANVIER 2024

13h30-14h30 / auditorium
Présentation des instruments
Présentation du cursus

15h-17h / autres salles
Essais d'instruments
Échanges avec les professeurs
et les responsables des cursus

•

Conservatoire
Cité de la musique et de la danse
Strasbourg
Entrée libre

Les enseignants et le service scolarité seront à votre disposition pour répondre à vos questions et pour toute aide concernant les inscriptions.

Programme détaillé mis en ligne ultérieurement
sur le site internet du Conservatoire.

CONSERVATOIRE

Service scolarité «Horaires aménagés»
Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex

- HA instrument : conservatoire-conseillersauxetudes@strasbourg.eu
- HA voix : margaux.hugbart@strasbourg.eu
- HA danse : arnaud.coste@strasbourg.eu

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU BAS-RHIN

Division des élèves (Divel)
65, avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex
& 03 88 45 92 68
actions.educatives67@ac-strasbourg.fr

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin

conservatoire STRASBOURG